

DECISION MUNICIPALE
N° D22-122

OBJET : Organisation d'ateliers autour du numérique

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-26^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

CONSIDERANT QUE la médiathèque, dans le cadre de sa programmation culturelle du 2^e semestre, avec l'aide de sa conseillère numérique et de l'Association La Compagnie du code, organise des activités autour du numérique : conférences de sensibilisation aux dangers du numérique pour les enfants et découverte de l'Intelligence artificielle (IA). Elle montre donc le numérique d'un point de vue créatif et éducatif.

DECIDE

ARTICLE UN : d'accueillir les ateliers réalisés par l'association La Compagnie du code :

- Café des parents « Les 0-6 ans et les écrans : soyons vigilants !" avec Fabienne Thollois (29/09/22 à 18h30, Médiathèque – rez-de-jardin)
- Atelier découverte Intelligence Artificielle (02/11/22 à 14h30, Médiathèque – Boutique d'écriture)

ARTICLE DEUX : de signer la convention ci-annexée avec « La Compagnie du Code » - 31 rue Sainte-Marthe – 31000 TOULOUSE.

La prestation Café des parents « Les 0-6 ans et les écrans : soyons vigilants !" avec Fabienne Thollois (29/09/22 à 18h30, Médiathèque – rez-de-jardin) est réalisée à titre gratuit dans le cadre de la convention entre la Région Occitanie et la Compagnie du Code.

L'Atelier découverte Intelligence Artificielle (02/11/22 à 14h30, Médiathèque – Boutique d'écriture) est réalisée pour un montant de 300 € TTC.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 5 septembre 2022

Le Maire,
Dominique FOUCHER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20220905-D22-122-CC
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022